

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 MAI 2019**

Présents : Mme BOYAT Sylvie

Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François, MENOUD Julien et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mme DWORAK Bogéna  
Mr MUDRY Stéphane

Invité : Francis DELERCE

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h05.

-----  
Le Compte-rendu de la séance du 2 avril 2019 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

**1. Mot du Maire :**

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour puis laisse la parole à Monsieur Francis DELERCE.

**2. Intervention de Monsieur Francis DELERCE :**

Francis DELERCE informe le CM de Son projet : créer une maison pour personnes âgées valides (MARPA) au lieu-dit Les Rossetsö

Monsieur le Maire précise que le projet est important pour le territoire et qu'il y a des besoins dans la vallée.

La santé relève de la compétence de la CCHC et non de la Commune.

*Départ de Francis Delerce.*

Le CM est favorable au projet ; il faut cependant trouver un porteur (autre que la Commune) du projet et un ou des financeurs.

**3. Point sur le dossier terrasse de la Halte du Moulin :**

Monsieur le Maire rappelle les faits :

Suite à la découverte de malfaçons dans la construction de la terrasse de la Halte du Moulin, une déclaration auprès de l'assurance a été faite.

L'expert a fait un rapport prenant en compte certains travaux non retenus par l'assurance (Plots béton soutenant la structure de la terrasse ; démontage des garde-corps).

Un courrier a été envoyé à l'assurance pour prendre en compte ces travaux.

**4. Arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie :**

Monsieur le Maire informe le CM que les Communes doivent prendre un arrêté pour la défense incendie afin de vérifier que le réseau soit aux normes qui ont été réactualisées.

**5. Réseau d'eau :**

Monsieur le Maire informe le CM que le schéma directeur d'eau potable a été présenté lors d'un conseil communautaire à la CCHC et sera joint au PluIH.

Concernant le transfert de la compétence Eau et assainissement au 01/01/2020 à la CCHC, un travail d'harmonisation (calcul prix de l'eau, coût, réseaux ) est nécessaire : ce travail ne sera pas fini pour que le transfert soit effectif au 01/01/2020.

Ce transfert est remis à plus tard.

Vote **POUR LE TRANSFERT** au 01/01/2020 : Contre : 7/7.

Monsieur le Maire présente un devis de 10 000 € HT pour la pose d'un réducteur de pression aux Landoz,. Afin de financer ces travaux (non prévus au budget) le CM est favorable à un transfert d'argent dans le budget EAU.

## 6. Courrier aux agriculteurs :

Afin de pouvoir justifier à l'agence de l'eau de l'utilisation de l'eau potable (et donc de ne pas avoir d'amende), un compteur sera distribué à chaque agriculteur afin de pouvoir se brancher sur les bornes incendies. Ces compteurs permettront de justifier les m<sup>3</sup> non comptabilisés et d'avoir un meilleur rendement (et donc pas d'amende !).

L'eau ne sera pas facturée aux agriculteurs.

Un compteur permettant un débit plus élevé sera mis à la disposition des agriculteurs.

Un courrier leur sera transmis prochainement.

## 7. Organisation élections européennes :

Le dimanche 26 mai se dérouleront les élections européennes : 34 listes ont été déposées.

| Horaires    | Dimanche 26 mai 2019     |
|-------------|--------------------------|
| 8h ñ 10h30  | Bogéna et Cyril          |
| 10h30 ñ 13h | Jean-François et Olivier |
| 13h ñ 15h30 | Éric et Julien           |
| 15h30 ñ 18h | Sylvie et Stéphane       |

## 8. Point sur les locations aux gîtes :

Éric Dupont informe le CM que la procédure d'expulsion sera engagée si la situation n'est pas réglée à l'amiable.

Vote : Pour : 7 / 7

## 9. Bilan et tarifs cantine et périscolaire :

Sylvie Boyat présente au Conseil Municipal les bilans financiers **provisoires** (de septembre à avril) de la Cantine et du Périscolaire :

- Bilan Cantine :

| Dépenses         |                    | Recettes           |
|------------------|--------------------|--------------------|
| Cuisine centrale | 16 992,00 €        | 17 087,00 €        |
| Gramage          | 862,70 €           |                    |
| Pain             | 332,24 €           |                    |
| <b>TOTAL</b>     | <b>18 186,94 €</b> | <b>17 087,00 €</b> |

Reste à la charge de la commune :  $18\,186,94 - 17\,387 = 1\,099,94$  €.

La dépense pour l'encadrement des enfants durant les repas se monte à 9 424,03 €.

- Bilan Périscolaire :

Périscolaire Matin :

| Dépenses | Recettes |
|----------|----------|
| 877,95 € | 468 €    |

Un coût de 409,95 € reste à la charge de la Commune.

Périscolaire Soir :

| Dépenses   | Recettes |
|------------|----------|
| 3 837,78 € | 3 684 €  |

Un coût de 153,78 € reste à la charge de la Commune.

Pour l'année 2019/2020, le CM décide de ne pas augmenter les tarifs :

|                    |        |
|--------------------|--------|
| Repas régulier     | 5,90€  |
| Repas occasionnel  | 6,30 € |
| Périscolaire Matin | 1 €    |
| Périscolaire Soir  | 4 €    |

## 10. Journée environnement :

Cette année, la journée environnement aura lieu le samedi 15 juin avec report le samedi 22 juin en cas de mauvais temps.

## 11. Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le CM que Monsieur Thierry Dartois vend le fond de commerce La Gouille
- Le nouveau loyer sera de 4 500.00 € H.T
- Monsieur le Maire informe le CM que le marché maitrise d'œuvre pour l'agrandissement de l'école a été signé.  
Une étude des sols est nécessaire pour un coût de 2 880 € HT.  
Un contrat avec Alpes Contrôles sera signé : 2 220 € HT pour la conception et 5 180 € HT à la réalisation.  
L'objectif est de faire l'appel d'offre pour les travaux avant la fin du mois de mai.
- Afin que Monsieur RINCE puisse électrifier sa résidence, le CM valide la convention entre Monsieur RINCE, le SYANE et la Commune.
- Le CM décide de mettre en place PayFip pour le rôle d'eau : les usagers pourront désormais payer leur facture d'eau par internet (soit avec la carte bancaire soit par prélèvement).

Fin du conseil municipal : 22h40.